

**MAIRIE
DE
CLAMART
(HAUTS DE SEINE)**

CONSEIL MUNICIPAL
CRA8o01

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2008

Par suite d'une convocation en date du 15 octobre 2008, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Philippe KALTENBACH, Maire de Clamart.

ETAIENT PRESENTS : M. KALTENBACH Philippe – Mme RAKOFF Isabelle – M. DUBUT Daniel – Mme POIRIER Marie-Catherine – M. SEYLER Jean-Marc – Mme PIVIN Dominique – M. WALDTEUFEL Philippe – Mme DERETHE Mireille – M. MEIER Dominique – Mme ALTAMIRANO Juana – M. LUTAUD Philippe – Mme DENNOUNE Joëlle – M. KEHYAYAN Georges – M. ABDELOUAHED Mohamed – M. AUBINEAU Gérard – Mme JEROME Vanessa – Mme MORGERE Françoise – Mme TRITZ Régine – M. DORMOIS Michel – Mme ROUX Claire – Mme LOUBAKI BAFOUTA Marie-Jeanne – M. SOULABAILLE François – M. WARTELE Lionel – M. GAZEILLES Vincent – M. RAMOGNINO Pierre – Mme MARTIN Catherine – M. LEHOUX Laurent – M. FAYOLLE Matthieu – Mme REMY Violaine – Mme BEKHALED Nadia – Mme ANSTETT-SINIGAGLIA Emilie – M. MURADIAN Franck – Mme CHAPPEY Claude (jusqu'au 1^{er} vœu) – Mme HUARD (à compter du point 21) – Mme QUILLERY Christine (jusqu'au 1^{er} vœu) – M. DELOM Christian – M. KEHYAYAN Serge (jusqu'au 1^{er} vœu) – Mme ADIL Rachel – M. BERGER Jean-Didier (jusqu'au 1^{er} vœu).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. CLEMENT Jérôme	à	Mme DERETHE Mireille
Mme GEFFROY Yannick	à	Mme ALTAMIRANO Juana
Mme HUARD Colette	à	Mme CHAPPEY Claude (jusqu'au point 20)
M. PIAN Francis	à	M. DELOM Christian

ABSENTS : Mme CHAPPEY Claude (à compter du 2^{ème} vœu) – Mme HUARD Colette (à compter du 2^{ème} vœu) – Mme QUILLERY Christine (à compter du 2^{ème} vœu) – M. KEHYAYAN Serge (à compter du 2^{ème} vœu) – M. ARTINIAN Grégoire – M. BERGER Jean-Didier (à compter du 2^{ème} vœu).

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Vanessa JEROME est désignée pour remplir ces fonctions.

3 – Approuve à l'unanimité le procès-verbal intégral de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2008,

4 – Prend acte du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine pour l'année 2007,

5 – Prend acte du compte-rendu de l'activité de la Communauté d'agglomération Sud de Seine par les conseillers communautaires pour le premier semestre de l'année 2008,

6 – Emet à la majorité (5 voix contre) un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) transmis par la Communauté d'Agglomération Sud de Seine,

7 – Approuve les dénominations suivantes :

- à la majorité (1 voix contre) la dénomination « Emilie Le Pennec » pour la salle de gymnastique du gymnase Hunebelle II,
- à l'unanimité la dénomination « Les épis d'or » pour le centre commercial situé rue de Bretagne,

- 8** – Approuve à l'unanimité la convention de mise en peinture du pont du Clos Montholon avec la SNCF et les Villes de Malakoff et Vanves et autorise Monsieur le Maire à la signer,
- 9** – Approuve à l'unanimité la convention régionale de renouvellement urbain et ses annexes, autorise le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant, autorise le Maire à solliciter les subventions régionales au taux le plus élevé pour chaque opération éligible située dans le périmètre de la convention et s'engage à prendre en charge, pour chaque opération, tout dépassement financier éventuel par rapport à l'estimation du coût des opérations inscrites dans la convention, ainsi que leurs dépenses annuelles de fonctionnement et d'entretien,
- 10** – Emet à l'unanimité un avis favorable à l'inscription au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des itinéraires (PDIPR) suivant les plans ; autorise le Département des Hauts de Seine ou l'organisme qu'il aura mandaté à cette fin, à réaliser un balisage de ces itinéraires ; s'engage, conformément aux articles 56 et 57 de la loi n°83-663, à maintenir l'ouverture au public des ces itinéraires et à assurer leur continuité et lorsque la suppression d'un itinéraire est inévitable, il s'engage à définir, avec l'accord du Département des Hauts de Seine, un itinéraire de substitution présentant des qualités équivalentes pour la promenade et la randonnée et qui sera inscrit au PDIPR dans le cadre d'une procédure de révision,
- 11** – Approuve à la majorité (8 voix contre et 6 abstentions) l'avenant n°1 au marché de location de longue durée d'un véhicule avec la société DIAC LOCATION prolongeant sa durée initiale de 4 mois, précise que la rémunération actuelle du marché reste inchangée soit une mensualité de 626,40 € HT et un total de 2 505,60 € HT pour 4 mois et autorise Monsieur le Maire à le signer,
- 12** – Approuve à l'unanimité (M. Seyler ne prenant pas part au vote) les trois conventions financières avec le SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de communications électroniques de France Télécom et de communications électroniques de NC Numéricable dans la rue du Pavé Blanc, autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces afférentes, confie au SIPPEREC la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux de communications électroniques de France Télécom et de NC Numéricable et autorise le SIPPEREC à solliciter auprès du Conseil Général des Hauts de Seine une subvention pour les travaux sur les réseaux électriques,
- 13** – Autorise à l'unanimité le dépassement du Coefficient d'Occupation des Sols (COS) dans la limite de 20% du seuil prévu à l'article 14 du règlement sur l'ensemble des zones UE du Plan Local d'Urbanisme dotées d'un COS, ce dépassement étant réservé exclusivement aux constructions neuves ou à l'extension des constructions existantes remplissant des critères de performance énergétique ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable tel que mentionné dans le référentiel, approuve ce référentiel et précise que les modalités d'application des dispositions prévoient un bilan d'étape dans 2 ans, et une limitation de la mesure au 31 décembre 2011,
- 14** – Constate à l'unanimité la désaffectation de la bande de terrain constitutive du domaine public communal de 3 m² située 97 rue de Plaisance, prononce son déclassement du domaine public communal et approuve la cession à titre gratuit de cette bande de terrain d'une superficie de 3 m² au profit de Monsieur Robert LE GOFF,
- 15** – Approuve à l'unanimité l'incorporation dans le domaine privé communal du bien situé au 94 route de la Garenne, sur une parcelle cadastrée BT n°155, d'une superficie de 109 m², autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre un arrêté pour constater l'incorporation de ce bien dans le patrimoine privé communal et à procéder à toutes formalités utiles pour procéder à la publication foncière de ce transfert de propriété,
- 16** – Approuve à l'unanimité la municipalisation de la crèche départementale située rue de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2009 et la convention y relative avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine, et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants,
- 17** – Fixe à l'unanimité à 14,80 € l'indemnité brute journalière pour sujétions d'horaires allouée à l'agent spécialisé des écoles maternelles et à 20,34 € l'indemnité brute journalière pour sujétions d'horaires allouée à l'enseignant,
- 18** – Approuve à l'unanimité l'adhésion de la Ville de Clamart à l'Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines (ANDRH) pour 3 ans maximum (2008, 2009 et 2010) et précise que le montant annuel 2008 de l'adhésion s'élève à 284 € TTC mais la ville étant exonérée du paiement de cette cotisation pour l'année 2008, seuls les droits d'entrée d'un montant de 100 € seront dus,

19 – Approuve à l'unanimité la convention avec l'Association Groupe Tiers Monde de Clamart (GTMC) et autorise le Maire à la signer ainsi que tout avenant à compter du 1^{er} novembre 2008 renouvelable chaque année par tacite reconduction, dans la limite de trois ans,

20 – Approuve à l'unanimité la convention avec l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP) définissant le cadre de la mission du Volontaire et autorise le Maire à la signer ainsi que tout avenant pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} novembre 2008,

21 – Décide à l'unanimité de créer un emploi permanent d'attaché à temps complet faisant fonction de responsable du service commerce et artisanat et précise que cet emploi sera pourvu par un agent titulaire ou à défaut, par un contrat de trois ans,

22 – Approuve à l'unanimité la création d'une vacation pour des cours du soir d'allemand et précise que le professeur sera rémunéré selon le salaire applicable aux professeurs de français des centres socioculturels, soit 19,15 € brut de l'heure auxquels s'ajoutent 10 % au titre des congés payés,

Vœux

1^{er} vœu :

Rejette à la majorité (34 voix contre, 3 voix pour et 5 abstentions) le vœu proposé et présenté par M. Delom relatif à la suspension des expulsions pour impayés de loyer dans le parc HLM géré par Clamart Habitat :

« Au nom de mes amis conseillers municipaux, je demande au conseil d'émettre un vœu tendant à suspendre dès le 1^{er} octobre les expulsions pour impayés de loyer dans le parc HLM géré par l'office public de l'habitat, Clamart Habitat, jusqu'au mois de septembre 2009. Ce vœu sera transmis au conseil d'administration de l'office »

2^{ème} vœu :

Adopte à l'unanimité le vœu proposé par la majorité municipale présenté par M. Wartelle et amendé par M. Delom relatif au projet de Schéma Directeur de la Région d'Ile de France :

« Le Conseil Régional a adopté, le 25 septembre 2008, le projet de Schéma Directeur d'Ile de France à une très large majorité. Obligation légale, ce document confirme la volonté des élus régionaux d'inscrire notre bassin de vie dans le développement durable en alliant développement économique, accroissement de l'offre de logements et de transports collectifs, préservation des espaces naturels et agricoles.

C'est un outil essentiel au service de l'égalité sociale et territoriale. Le SDRIF ambitionne la production de 60.000 logements par an et vise le plein emploi.

Ce projet a fait l'objet d'une très large concertation depuis 4 ans à laquelle ont été associés les élus, les différents acteurs économiques, sociaux et associatifs. Le 11 juin dernier, la commission d'enquête publique avait d'ailleurs donné un avis favorable unanime au projet de SDRIF.

L'Etat a été associé à toutes les étapes de ce projet.

La mise en œuvre du SDRIF constitue un point important pour le développement et l'avenir de la Région Ile de France. Il est impatiemment attendu par les élus locaux afin de pouvoir réaliser les projets de leurs territoires avec les financements correspondants.

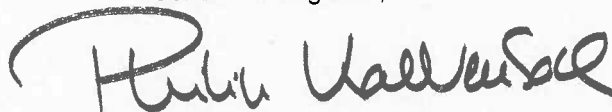
Lors de la séance du 19 décembre 2007, le Conseil Municipal de Clamart avait émis un avis favorable et affirmé son soutien au projet de Schéma. En séance du 28 juin 2008, le Conseil avait émis un vœu en faveur de l'application des orientations de ce Schéma.

Maintenant qu'il est adopté par l'Assemblée Régionale, le Conseil Municipal de Clamart réuni le 22 octobre 2008, demande au gouvernement de transmettre sans attendre le SDRIF au Conseil d'Etat, ultime étape pour son approbation et son adoption définitive. »

Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation, article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23H10.

Le Maire,
Conseiller Régional,



Philippe KALTENBACH